



REGLEMENT du 42 KM

41ème TRAVERSEE DU QUEYRAS Dimanche 29 janvier 2023

ORGANISATION

Cette compétition de ski est organisée par le **ski club Queyras**

Elle se déroule sous l'égide de la Fédération Française de ski et du comité régional Alpes-Provence.

Le délégué technique de la course est Benjamin FAIVRE.

LOCALISATION

Le départ du 42 km se fera au lieu dit «La chalp», sur la commune de Molines Saint Véran.

L'arrivée sera au lieu dit « L'Echalp », sur la commune d'Abriès – Ristolas.

CONDITION D'ADMISSION

Les catégories autorisées à concourir sont les Senior et Master, hommes et dames.

La compétition se déroule en style libre et se dispute en mass-start.

Les concurrents licenciés « compétition »

La licence compétition FFS validée est exigée.

Les concurrents licenciés Loisir, Dirigeant, ou les non-licenciés

Les personnes majeures licenciés Loisir, Dirigeant ou titulaire du titre de participation « Ticket course » devront répondre à toutes les questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur. Si elles répondent NON à toutes les questions du questionnaire de santé, elles doivent fournir aux organisateurs une attestation « questionnaire de santé». Si elles répondent OUI à une ou plusieurs questions, elles doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition de moins de 6 mois.

*Lien questionnaire de santé : [REPUBLIQUE FRANCAISE \(ffs.fr\)](https://www.ffs.fr)

*Lien attestation : [AttestationQuestionnaire-Sante.pdf \(ffs.fr\)](#)

PARCOURS ET HORAIRES

Le départ du 42 km se fera à 9h, sur le site de la Chalp de Molines.

Le parcours cumule un total de 800 mètres de dénivelé positif et 860 mètres de dénivelé négatif.

Il passe par les villages de Prats Bas, Aiguilles, Abriès et se termine à l'Echalp.

Des ravitaillements seront placés sur le parcours :

- Aiguilles (15 ème kilomètre)
- Ristolas (26ème kilomètre)
- L'Echalp (30 ème kilomètre)

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions pour le 42km se font uniquement via le site internet de la traversée du Queyras (www.traversee-du-queyras.fr).

Le tarif est de 35 euros et comprend l'inscription à la compétition, et un sac coureur (dossard, lot de bienvenue, ticket repas).

L'achat d'un ticket repas pour les accompagnants est possible lors de l'inscription.

La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 27 janvier 2023**, minuit.

ACCEUIL DE COURSE

L'accueil de course se fera :

- le samedi 28 janvier, à la salle des fêtes de la mairie d'Abriès, de 15h à 20h (merci de favoriser cette option),
- le dimanche 29 janvier, sur le site de départ, de 7h à 8h45.

Chaque coureur pourra alors récupérer son sac coureur : dossard, ticket repas, et un lot offert par l'organisation.

Une navette sera mise en place avant la course => Départ à 7h du site de l'échalp afin d'amener les coureurs sur le site de départ. **Toute réservation pour la navette est obligatoire, au moment de l'inscription.**

Les affaires personnelles doivent être déposées dans le sac coureur, et à donner à l'organisation sur le site de départ. Elle seront à récupérer à l'arrivée sur présentation du dossard.

RETRAIT DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera lors de la distribution du sac coureur (voir « accueil de course »)
Les dossards doivent être entièrement visibles, à l'avant et tout au long de la course.

RESULTATS ET REMISE DES PRIX

La publication des résultats et la lecture du palmarès aura lieu environ une heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations sont admises dans un délai d'un quart d'heure après la publication des résultats officiels.

La remise des prix se fera à partir de 13h. Les récompenses proviennent à 80% de donations des commerçants du territoire, et les partenaires.

Seront récompensés :

- 1er homme et 1ère femme classement scratch : 250 euros + lots
- 2ème homme et 2ème femme classement scratch : 150 euros + lots
- 3ème et 3ème femme classement scratch : 80 euros + lots
- La 1ère « doyenne » et le 1er « doyen » : lots

SECURITE, SECOURS

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident d'un coureur ou du fait de celui-ci.

Des secouristes sont positionnés sur divers points du parcours. Ils porteront assistance à tout concurrent en difficulté et sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours : En se présentant à un poste de secours, en demandant à un autre coureur de prévenir les secours, en appelant le poste de secours.

Il appartient à chaque concurrent de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours

Barrières horaires

Afin que chacun court en toute sécurité, deux barrières horaire sont mises en place sur le parcours des 42 km :

Barrière 1 : Les coureurs passant 2h après le départ au premier poste de ravitaillement à Aiguilles, soit au 15ème km, seront stoppés par l'organisation.

Barrière 2 : Les coureurs passant 4h après le départ au troisième poste de ravitaillement à L'Echalp, soit au 30ème km, seront stoppés par l'organisation.

Les barrières horaires sont déterminées avant la course mais pourront être adaptées à tout moment en fonction des conditions climatiques.

ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent avertir le point de contrôle le plus proche ou un signaleur et IMPERATIVEMENT remettre leur dossard au PC course afin d'éviter les recherches inutiles

SANITAIRES

Des toilettes sont à dispositions à l'entrée du site de compétition.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Un concurrent sera mis hors course en cas :

- Absence d'attestation « questionnaire de santé » ou de certificat médical
- Absence de dossard
- Non-respect du règlement
- Dégradation du site, jets de détritrus
- Non-respect du balisage de la course, interdiction de couper un sentier
- Non passage aux postes de contrôle
- Non-respect des consignes données par un signaleur

METEO – CAS DE FORCE MAJEURE :

En cas de conditions météorologiques défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'arrêter l'épreuve en cours.

ANNULATION DE COURSE

En cas d'annulation l'annonce sera publiée sur le site Internet de la course, le site d'inscription en ligne et enfin sur la page Facebook du ski club Queyras.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, le montant de l'inscription à la compétition sera remboursée.

DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Traversée du Queyras ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ACCEPTATION RÈGLEMENT ET RESPECT DÉCISION JURY

Du fait de leur engagement les coureurs, entraîneurs et dirigeants de club acceptent le présent règlement et s'engagent à respecter les décisions du jury de course.

Le comité d'organisation.



REGLEMENT du 21 KM

41ème TRAVERSEE DU QUEYRAS Dimanche 29 janvier 2023

ORGANISATION

Cette compétition de ski est organisée par le **ski club Queyras**

Elle se déroule sous l'égide de la Fédération Française de ski et du comité régional Alpes-Provence, le délégué technique de la course est Benjamin FAIVRE

LOCALISATION

Le départ du 21 km se fera au village d'Abriès, au niveau du chalet d'accueil du service des pistes.

L'arrivée sera au lieu dit « L'Echalp », sur la commune d'Abriès – Ristolas

CONDITION D'ADMISSION

Les catégories autorisées à concourir sont les U 20, Senior et Master, hommes et dames.

La compétition se déroule en style libre et se dispute en mass-start.

Les concurrents licenciés « compétition »

La licence compétition FFS validée est exigée.

Les concurrents licenciés Loisir, Dirigeant, ou les non-licenciés

Les personnes majeures licenciés Loisir, Dirigeant ou titulaire du titre de participation « Ticket course » devront répondre à toutes les questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur. Si elles répondent NON à toutes les questions du questionnaire de santé, elles doivent fournir aux organisateurs une attestation « questionnaire de santé ». Si elles répondent OUI à une ou plusieurs questions, elles doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition de moins de 6 mois.

*Lien questionnaire de santé : [REPUBLIQUE FRANCAISE \(ffs.fr\)](https://www.ffs.fr)

*Lien attestation : [AttestationQuestionnaire-Sante.pdf \(ffs.fr\)](#)

PARCOURS ET HORAIRES

Le parcours du 21 km est ouvert aux catégories **U20, Sénior et Master**

Le départ du 21 km se fera à 9h00

Deux ravitaillements seront placés sur le parcours (Ristolas et l'Echalp rive gauche) ainsi qu'à l'arrivée.

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions pour le 21km se font uniquement via le site internet de la traversée du Queyras (www.traversee-du-queyras.fr)

Le tarif est de 25 euros et comprend l'inscription à la compétition, et un sac coureur (dossard, lot de bienvenue, ticket repas).

L'achat d'un ticket repas pour les accompagnants est possible lors de l'inscription.

La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 27 janvier 2023 minuit**.

ACCEUIL DE COURSE

L'accueil de course se fera :

-le samedi 28 janvier, à la salle des fêtes de la mairie d'Abriès, de 15h à 20h (merci de favoriser cette option),

-le dimanche 29 janvier, sur le site de départ, de 7h à 8h45.

Chaque coureur pourra alors récupérer son sac coureur : dossard, ticket repas, et un lot offert par l'organisation

RETRAIT DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera lors de la distribution du sac coureur (voir « accueil de course »)

Les dossards doivent être entièrement visibles, à l'avant et tout au long de la course.

RESULTATS ET REMISE DES PRIX

La publication des résultats et la lecture du palmarès aura lieu environ une heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations sont admises dans un délai d'un quart d'heure après la publication des résultats officiels.

La remise des prix se fera à partir de 13h. Les récompenses proviennent à 80% de donations des commerçants du territoire, et les partenaires.

Seront récompensés :

- 1er homme et 1ère femme classement scratch
- 2ème homme et 2ème femme classement scratch
- 3ème homme et 3ème femme classement scratch

SECURITE, SECOURS

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident d'un coureur ou du fait de celui-ci.

Des secouristes sont positionnés sur divers points du parcours. Ils porteront assistance à tout concurrent en difficulté et sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours : En se présentant à un poste de secours, en demandant à un autre coureur de prévenir les secours, en appelant le poste de secours.

Il appartient à chaque concurrent de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours

Barrières horaires

Afin que chacun court en toute sécurité, une barrière horaire sera mise en place sur le parcours du 21 km : Les coureurs passant 2h après le départ au poste de ravitaillement de l'Echalp, soit au 12ème km seront stoppés par l'organisation.

Cette barrière horaire est déterminée avant la course mais pourra être adaptée à tout moment en fonction des conditions climatiques.

ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent avertir le point de contrôle le plus proche ou un signaleur et IMPERATIVEMENT remettre leur dossard au PC course afin d'éviter les recherches inutiles

SANITAIRES

Des toilettes sont à dispositions à l'entrée du site de compétition.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Un concurrent sera mis hors course en cas :

- Absence d'attestation « questionnaire de santé » ou de certificat médical
- Absence de dossard
- Non-respect du règlement
- Dégradation du site, jets de détritus
- Non-respect du balisage de la course, interdiction de couper un sentier
- Non passage aux postes de contrôle
- Non-respect des consignes données par un signaleur

METEO – CAS DE FORCE MAJEURE :

En cas de conditions météorologiques défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'arrêter l'épreuve en cours.

ANNULATION DE COURSE

En cas d'annulation l'annonce sera publiée sur le site Internet de la course, le site d'inscription en ligne et enfin sur la page Facebook du ski club Queyras.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, le montant de l'inscription à la compétition sera remboursée.

DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Traversée du Queyras ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ACCEPTATION RÈGLEMENT ET RESPECT DÉCISION JURY

Du fait de leur engagement les coureurs, entraîneurs et dirigeants de club acceptent le présent règlement et s'engagent à respecter les décisions du jury de course.

Le comité d'organisation.



REGLEMENT des 1 KM à 15 KM

41ème TRAVERSEE DU QUEYRAS Dimanche 29 janvier 2023

ORGANISATION

Cette compétition de ski est organisée par le **ski club Queyras**

Elle se déroule sous l'égide de la Fédération Française de ski et du comité régional Alpes-Provence, le délégué technique de la course est Benjamin FAIVRE

LOCALISATION

-Les départs et arrivées des courses de 1 km à 10 km se feront au lieu dit « l'Echalp », sur la commune d'Abriès-Ristolas.

-L'accueil, le ravitaillement d'arrivée et la remise des prix se feront sur ce même lieu.

CONDITION D'ADMISSION

Les catégories autorisées à concourir sont les U9, U11, U13, U15, U16, U18, hommes et dames. La compétition se déroule en style libre et se dispute en mass-start.

La licence « compétition » ou « loisir » FFS validée est exigée.

Les licenciés « loisir » devront répondre à toutes les questions du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Si elles répondent NON à toutes les questions du questionnaire de santé, elles doivent fournir aux organisateurs une attestation « questionnaire de santé ». Si elles répondent OUI à une ou plusieurs questions, elles doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski ou du sport en compétition de moins de 6 mois.

PARCOURS ET HORAIRES

1 km – ouvert à la catégorie U9

Départ à 12h30

Ouvert aux coureurs U9 Filles et Garçons

1km – ouvert à la catégorie U11

Départ à 12h20

Ouvert aux coureurs U11 Filles et Garçons

3 km – ouvert à la catégorie U13

Départ à 11h10 pour les garçons

Départ à 11h15 pour les filles

5 km – ouvert à la catégorie U15

Départ à 11h25 pour les garçons

Départ à 11h30 pour les filles

10 km – ouvert aux catégories U16 et U18

Départ à 11h40 pour les garçons

Départ à 11h45 pour les filles

La piste sera fermée 5 minutes avant le premier départ. Les entraîneurs pourront faire évoluer le fart, en portant les chasubles.

RETRAIT DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera à l'entrée du site de compétition.

Les dossards doivent être entièrement visibles, à l'avant et tout au long de la course.

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions des **licenciés "compétition"** sont reçues par WEBFFS.

Pour les **non licenciés, licenciés 'loisir'**, fournir à l'adresse scqfond@gmail.com les renseignements suivants : nom, prénom, sexe, année de naissance, adresse, distance de course, sous format excel, avec **certificat médical** de non contre indication à la pratique du ski de fond en compétition de moins d'un an ou une **attestation « questionnaire de santé »** (ffs.fr).

La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 27 janvier 2023** minuit pour tous les parcours.

RESULTATS ET REMISE DES PRIX

La publication des résultats et la lecture du palmarès aura lieu environ une heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations sont admises dans un délai d'un quart d'heure après la publication des résultats officiels.

La remise des prix se fera à partir de 13h. Les récompenses proviennent à 80% de donations des commerçants du territoire, et les partenaires.

Seront récompensés les 1ers, 2ème et 3ème hommes et dames de chaque catégorie.

SECURITE, SECOURS

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident d'un coureur ou du fait de celui-ci.

Des secouristes sont positionnés sur divers points du parcours. Ils porteront assistance à tout concurrent en difficulté et sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours : En se présentant à un poste de secours, en demandant à un autre coureur de prévenir les secours, en appelant le poste de secours.

Il appartient à chaque concurrent de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours

ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent avertir le point de contrôle le plus proche ou un signaleur et IMPERATIVEMENT remettre leur dossard au PC course afin d'éviter les recherches inutiles

SANITAIRES

Des toilettes sont à dispositions à l'entrée du site de compétition.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Un concurrent sera mis hors course en cas :

- Absence d'attestation « questionnaire de santé » ou de certificat médical
- Absence de dossard
- Non-respect du règlement
- Dégradation du site, jets de détritus
- Non-respect du balisage de la course, interdiction de couper un sentier
- Non passage aux postes de contrôle
- Non-respect des consignes données par un signaleur

METEO – CAS DE FORCE MAJEURE :

En cas de conditions météorologiques défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'arrêter l'épreuve en cours.

ANNULATION DE COURSE

En cas d'annulation l'annonce sera publiée sur le site Internet de la course, le site d'inscription en ligne et enfin sur la page Facebook du ski club Queyras.

DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Traversée du Queyras ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports y compris

les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ACCEPTATION RÈGLEMENT ET RESPECT DÉCISION JURY

Du fait de leur engagement les coureurs, entraîneurs et dirigeants de club acceptent le présent règlement et s'engagent à respecter les décisions du jury de course.

Le comité d'organisation.